

## **Dispositif ARGENT DE POCHE**

Commune de Châteaubourg	DUOTO		
Nom :	PHOTO D'IDENTITE		
Prénom :			
Sexe (cochez): F			
Date de naissance :/ Age :			
Adresse :			
Téléphone : 02/// et 06//			
Peut-on te contacter par SMS pour avoir ton avis sur des projets communaux ?			
Oui Non Situation (cochez):  Lycéen(ne). Précisez l'établissement:  Etudiant(e). Précisez l'établissement:  Demandeur d'emploi. Si oui, êtes-vous inscrit(e) à la mission Local du Pays de Vitré :  oui non  Autre (précisez) :			
Pièces à joindre :  ☐ Photocopie d'une pièce d'identité ☐ Photocopie carte sécurité sociale ou l'attestation ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile ☐ Justificatif de domicile			
Pour les majeurs, autorisation « droit d'image » à signer  Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.  Autorise les prises de vue et publication  Fait à Châteaubourg le//			

Pour les mineurs, à faire remplir <u>impérativement</u> par les parents ou tuteur légale En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

AUTORISATION I	PARENTAL	Ε
----------------	----------	---

Madame,Monsieur :....

Autorise mon enfant:

En qualité de tuteur légale, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille- mon fils s'engage :

- La commune de Châteaubourg ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité« argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrants dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération .Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune de Châteaubourg s'engage à souscrire auprès d'une compagnie Notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

NOMPi	rénom	
Domicilié(e)		
à participer à l'opération « Argent de poch		
Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou reportages peuvent		
être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour		
faire connaître les chantiers effectués sur la	a commune et non à des fins commerciales.	
☐ Autorise les prises de vue et publication ☐ Refus les prises de vue et publication		
Fait à Châteaubourg le//	Signature précédée de la mention	
	« Lu et approuvé »	

"Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Chateaubourg, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour l'organisation des actions « argent de poche » (échanges divers, planning et paiement). La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées sont communiquées aux agents du service jeunesse. Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie : mairie@chateaubourg.fr 5, place de l'hôtel de ville. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment concernant le droit à l'image. Pour toute question, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35235 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL."